



Formation des infirmières : non à la baisse, oui à la licence !

Lors de la réunion du 30 septembre 2008 du groupe « réingénierie du diplôme » du Ministère de la Santé, la **DHOS** (Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins) a **présenté divers documents pour le nouveau programme de formation initiale en IFSI** (objectif rentrée septembre 2009). « Rédigé en petit comité choisi », le document de la DHOS "IDE Durée de la formation" propose de **réduire la durée de formation de 4.760 heures** (depuis la réforme de 1979) à **4.200 heures !**

Cette baisse est dangereuse pour la qualité des soins. Comment réduire le temps de formation de **560 heures (-12%)** alors que la technicité augmente, que la demande de soins s'accroît avec le vieillissement de la population, et que la réduction de la durée moyenne d'hospitalisation confère aux infirmiers à domicile un rôle de premier recours dans la prise en charge de cas complexes ?

Cette baisse est incohérente. Pourquoi moins former les IDE, alors que du fait de la démographie médicale, le ministère souhaite organiser des transferts de compétences, et prône la coopération entre professionnels de santé ?

Cette baisse va à l'encontre du sens de l'histoire. Pour tenir compte de l'évolution des compétences, le temps de formation a toujours augmenté : 22 mois en 1961, 28 mois en 1972, 33 mois en 1979, et 38 mois en 1992.

Cette baisse va à l'encontre des recommandations européennes. La directive européenne de 1977, reprise par la **Directive Européenne 2005/36/CE du 7 septembre 2005** relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, précise que *"La formation d'infirmier responsable de soins généraux comprend au moins trois années d'études ou 4 600 heures d'enseignement théorique et clinique, la durée de l'enseignement théorique représentant au moins un tiers et celle de l'enseignement clinique au moins la moitié de la durée minimale de la formation."* Nous serons donc en dessous de cette norme, alors que déjà cinq pays ont des **études universitaires** en quatre ans (Bulgarie, Espagne, Portugal, Grande Bretagne et Pays Bas), un sixième est à 3 ans ½ (Danemark), et **les autres pays de l'union Européenne ont une formation en trois ans.** Voulons nous que la France ait **les IDE les moins formées d'Europe ?**

Cette baisse est incompatible avec le système LMD (Licence, Master, Doctorat), car une licence correspond à **180 crédits européens ECTS**, soit une formation de **4.500 à 5.400 heures** (un ECTS vaut 25 à 30 heures). La réforme globale de la filière de formation infirmière (formation initiale et post diplôme) doit être réalisée dans le cadre de l'enseignement supérieur.

Conformément à la réforme LMD, nous souhaitons une reconnaissance à Bac +3 du DE, revendiquée par toute la profession depuis 1979.

NOM – PRENOM

FONCTION SERVICE.....

ETABLISSEMENT..... VILLE.....

MAIL..... SIGNATURE :

A envoyer :

- par **mail** à CAB-SJS-SP@sante.gouv.fr ,
avec copie au syndicat de votre choix
(afin que l'on puisse en recenser l'impact)
pour le SNPI CFE-CGC copie à snpicfecgc@yahoo.fr
- ou par **fax** au Ministère **01.40.56.62.89**,
avec copie au syndicat de votre choix
pour le SNPI CFE-CGC au **01.40.82.91.31**
- ou par **courrier** :
au Ministère de la Santé, 14 av Duquesne, 75700 PARIS,
avec copie au syndicat de votre choix
pour le SNPI CFE-CGC, 39 rue Victor Massé, 75009 PARIS